

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2024-007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 1 ^{er} mars 2024	Date d'affichage	Séance du 7 mars 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 18 28
--	------------------	--------------------------	---

OBJET : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif REAAPY

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L’an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19h05, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du premier mars deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l’article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana - IBRAHIM Abdou - PERON Thomas - SELBONNE Céline - RAOUL Nathalie - MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

MEY Darivath – pouvoir à ROUSSEL Annielle
 LOPES Adélaïde – pouvoir à HAUQUELIN Christine
 DIALLO Maye – pouvoir à MONNARD Alain
 GORBENA Marcelle – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 POINGT Alain – pouvoir à VILLOING Fabrice
 BAC Christine – RAOUL Nathalie
 CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
 DAHAMNI Abdelkader – pouvoir à BOURGOIN Christian
 BASELTO Emilie – pouvoir à DUTU Nelly
 HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés : LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l’appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame ROUSSEL Annielle en conformité avec les dispositions de l’article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu’il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20240307-2024-007-DE Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024

Objet : Programmation 2024 Politique de la Ville – Approbation des demandes de subventions auprès du dispositif REAAPY

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le Contrat de Ville intercommunal signé le 06 octobre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Commande Publique, Ressources Humaines, Administration Générale du 29 février 2024,

Considérant la nécessité de mobiliser les crédits de droit commun ;

Considérant l'action inscrite dans la programmation annuelle dans le cadre du soutien à la Parentalité : « Actions Collectives Familles et Parentalité » ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve l'action développée dans le cadre du soutien à la Parentalité pour l'année 2024

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines dans le cadre du dispositif Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents des Yvelines (REAAPY).

Article 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Article 4 : Dit que les recettes et dépenses seront inscrites au budget communal.

FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,



La Verrière, le 7 mars 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240307-2024-007-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024